

L'ensemble des professionnels du SESSAD sont heureux de vous accueillir au sein du service et vous accompagnent pas à pas.

Nous construirons un projet avec vous et votre enfant, respectueux de sa personnalité, de ses possibilités et de vos souhaits, afin qu'il développe ses potentialités pour préparer son avenir.

Dans ce livret, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement du SESSAD et des services qu'il propose.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement.



La direction et son équipe

1. Présentation de l'association IES	2
2. Vous repérer dans le SESSAD	3
3. L'accueil sur le SESSAD.....	5
4. L'accompagnement de votre enfant	6
5. Les professionnels	6
6. L'intégration de votre jeune	8
7. Et après le SESSAD ?	8
8. Votre participation à la vie de l'établissement.....	9
9. Administratif	10
10. Charte des droits et libertés (Annexe 1)	11
11. Personne de confiance (Annexe 2)	11
12. Personne qualifiée (Annexe 3)	11
13. Charte de bientraitance (Annexe 4).....	11

1. Présentation de l'association IES

L'association



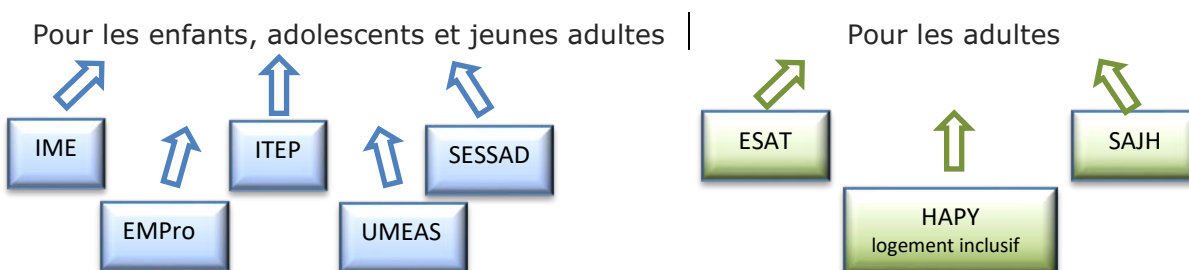
L'Association IES (A IES) a pour but de répondre au mieux à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, sur les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Grand Versailles.

Elle propose, selon les besoins spécifiques de chaque personne, des réponses adaptées en matière :

- d'insertion sociale et professionnelle,
- d'éducation,
- de scolarité,
- de soins.

Une organisation associative tournée vers l'intérêt collectif :

- des bénévoles pour aider aux projets et siéger au conseil d'administration
- des professionnels pour mettre en œuvre les orientations du projet associatif
- 10 établissements répartis en 3 pôles (2 pôles enfance et un pôle adulte).
- Le financement public de l'Assurance Maladie (et du Département pour le SAJH)



Nos Valeurs et nos engagements



- Personnaliser l'accompagnement
- Respecter la dignité et l'intégrité de la personne accueillie
- Respecter les croyances individuelles
- Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans les différentes dimensions de la société
- Travailler en partenariat avec les autres acteurs impliqués

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)

Le service est autorisé à accompagner 30 jeunes, en situation de handicap intellectuel et/ou présentant un trouble du spectre autistique, qui ont une notification d'orientation en SESSAD :

L'objectif est de développer l'autonomie des jeunes accompagnés, dans les différents domaines de la vie quotidienne, de la socialisation, la communication, de contribuer à leur bien-être physique et psychique, en complémentarité au maintien de la scolarité.

2. Vous repérer dans le SESSAD

Pour venir sur le SESSAD :



24 avenue Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES

Pour nous contacter :



01.30.83.28.05



sessad2.predorient@association-ies.fr

Pour venir en transport en commun :

Bus depuis Versailles :

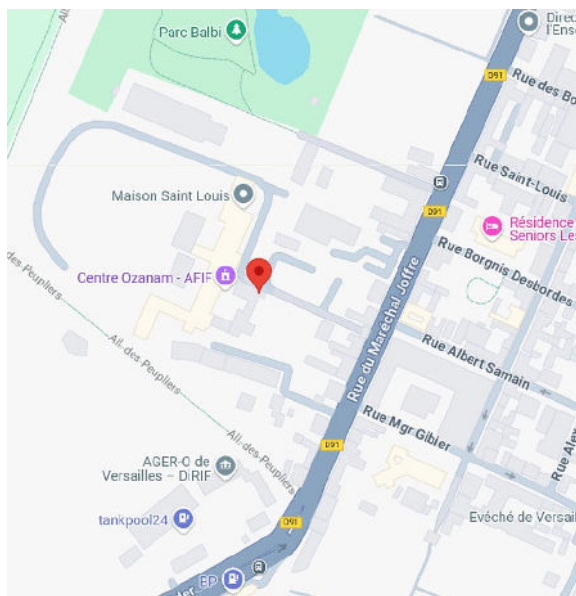
- Gare des Chantiers : Bus 5141, arrêt Jules Ferry
- Gares Rive Gauche / Rive Droite : Bus 6203, direction Satory, arrêt Jules Ferry

Bus depuis Saint Quentin :

- bus n° 5134, arrêt rue de Satory

Bus depuis Guyancourt :

- bus n°5141, arrêt Jules Ferry



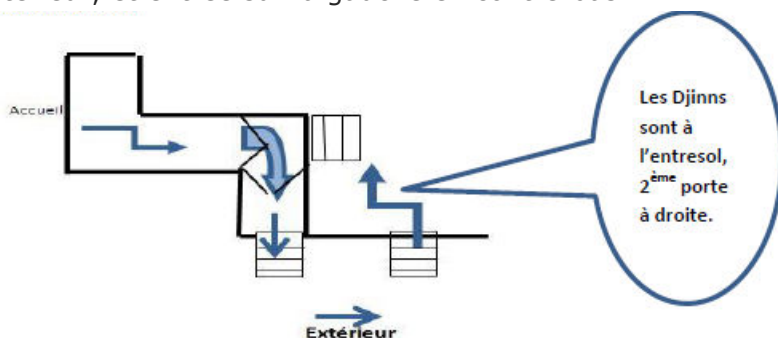
Pour vous repérer au sein du Centre Ozanam :

SESSAD 1 :

prendre couloir à droite de l'accueil puis escalier ou prendre l'ascenseur -> niv 1

SESSAD 2 :

prendre couloir à droite de l'accueil puis, au bout, prendre couloir à droite, sortir à l'extérieur, et entrée sur la gauche en contre-bas.



Parking à proximité et ascenseur pour personnes à mobilité réduite



Le SESSAD 1 – enfants et jeunes enfants

Votre enfant y est accueilli, tel qu'il est, avec ses besoins particuliers. La spécificité du service est de lui proposer, à partir d'un lieu, un accompagnement éducatif et thérapeutique individualisé.



Ces interventions permettent d'accueillir l'enfant dans un petit groupe d'enfants, afin de :

- Offrir un climat de confiance et un cadre sécurisant en petit collectif.
- Offrir à l'enfant la possibilité d'un travail individuel et d'un travail de socialisation.
- Proposer des outils pour l'aider à prendre conscience de ses potentialités et à les exploiter, et d'identifier tous les possibles.
- Permettre à l'enfant d'être plus disponible aux différents apprentissages.
- L'accompagner dans son lien à la scolarité et aux différents lieux de vie qu'il fréquente.
- L'accompagner dans sa prise d'autonomie.

Cet accueil offre un lieu de paroles, d'écoute et d'échanges, complémentaire aux autres lieux de vie sociale (famille, école, centre de loisirs, etc.).

Différentes activités, individuelles ou collectives, sont proposées. Elles ont comme finalités, d'aider les jeunes à grandir, apprendre, développer leurs compétences et prendre du plaisir et apprendre à interagir, de manière adaptée, avec les autres.

Les jeunes sont répartis entre les deux unités, selon leur âge et leur développement psycho-affectif. L'espace Enfance approfondit le travail entrepris au sein de l'unité Arc-En-Ciel. Selon leur âge et leur autonomie, les jeunes peuvent intégrer, dès leur admission, l'espace Enfance.

Le SESSAD 2 – adolescents et jeunes adultes

L'équipe pluridisciplinaire accompagne les jeunes à :

- Engager une réflexion sur eux-mêmes, sur leur parcours, et leurs capacités pour préparer leur avenir.
- Se nourrir des observations et de l'analyse des professionnels, à partir des moments partagés entre les autres jeunes de l'unité, ou avec les adultes qui les encadrent
- Poursuivre le développement de leur autonomie, en lien avec leur âge : autonomie dans les transports, dans leur scolarité, apprentissage des pré-requis pour leur insertion socio-professionnelle, prise d'initiative
- Développer leurs habilités sociales, ceci dans un cadre sécurisant des activités proposées aux jeunes du SESSAD et encadrées par les professionnels du service
- Entreprendre un travail sur soi, pour un bien-être psychique et devenir acteur de son projet de vie
- Soutenir l'investissement scolaire : prendre le recul pour comprendre ce qui se passe pour le jeune dans sa scolarité et élaborer ensemble les stratégies les plus adaptées pour étudier et être avec les autres.



3. L'accueil sur le SESSAD



Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 8h45 à 17h
- Accueil sur rendez-vous possible, les samedis matins selon calendrier (jeunes / familles)



Emploi du temps

Le service est ouvert sur 210 jours par an, selon un calendrier fourni en début d'année, pour tenir compte du rythme des jeunes accompagnés.

Chaque jeune accompagné a un planning individuel, qui mentionne les temps dans les locaux du SESSAD ou sur les autres lieux de vie du jeune.

Nous construisons un emploi du temps, en lien avec l'établissement scolaire et avec la famille, pour permettre à chacun de pouvoir intervenir efficacement auprès de votre enfant.

Il vous est remis et expliqué, à chaque rentrée scolaire. Sur les périodes de vacances pendant lequel le SESSAD est ouvert, d'autres activités sont possibles et un emploi du temps est construit et transmis à l'avance.

Transport



Pour les plus jeunes, le service fait appel à une société de transport pour organiser un transport collectif adapté entre le service et l'école ou le domicile. Les circuits de ramassage et les horaires sont définis, par le prestataire de transport, pour limiter les temps de trajet et tenir compte des contraintes des établissements scolaires. Le service ne gère pas le transport entre le domicile et l'école.

Pour les adolescents, l'apprentissage des transports en commun fait partie du projet de service. Si vous refusez cet apprentissage pour votre enfant, vous devez organiser, par vos propres moyens et à vos frais, le transport vers ou à partir du SESSAD.



Restauration

Des activités repas peuvent être organisées et financées par le SESSAD.

SESSAD 2 : les repas qui sont commandés à un prestataire extérieur, sont refacturés à la famille à prix coûtant.

Pour échanger avec nous

Vous pouvez nous joindre par mail ou par téléphone (message téléphonique ou sms)

Si vous voulez échanger avec le professionnel référent, vous appelez le secrétariat et le professionnel référent vous rappellera sur son temps dédié à cela.

4. L'accompagnement de votre enfant

Un accompagnement multi dimensionnel

L'accompagnement proposé englobe plusieurs volets :

- Activités éducatives
- Suivi psychologique (selon les besoins)
- Soutien à la scolarité
- Rééducations paramédicales si besoin

L'accompagnement est porté par les professionnels du service, en lien avec les autres partenaires qui interviennent à l'extérieur auprès de votre enfant, notamment son établissement scolaire.

Toutes les activités proposées visent à développer ses compétences, son autonomie, comme sur l'espace des Djinnis, l'apprentissage de l'autonomie dans les transports en commun, part intégrante de son projet de « futur adulte ».

Certaines activités sont réalisées, dans les locaux du SESSAD ou en extérieur pour que votre enfant apprenne à évoluer dans les endroits de droit commun.

Un Projet Personnalisé revu chaque année

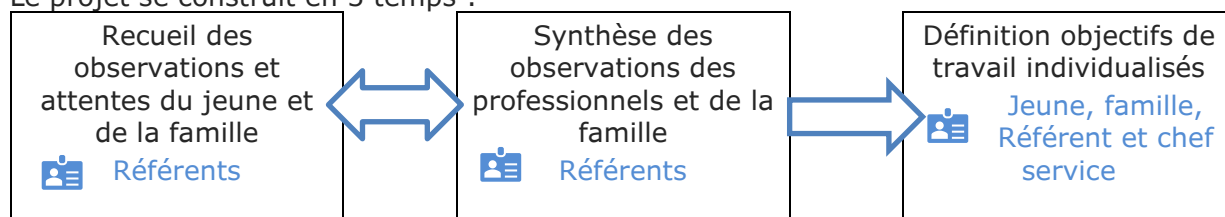
Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, tout projet personnalisé comporte des objectifs fonctionnels dans les domaines suivants :

- Communication et langage
- Interactions sociales
- Emotion et comportement
- Apprentissage scolaire et préprofessionnels
- Sensoriel et moteur
- Cognitif
- Autonomie dans les activités quotidiennes

La co-construction du Projet Personnalisé



Le projet se construit en 3 temps :



Pour les enfants mineurs, la famille signe le projet personnalisé.

Pour les jeunes majeurs, le projet personnalisé est construit et signé par le jeune, accompagné ou non par une personne de confiance (cf. annexe)

5. Les professionnels

Vous pourrez croiser plusieurs professionnels
Ils travaillent ensemble.



Les principales missions de chacun :

Directeur(trice) du pôle (IME et SESSAD)

- S'assure du respect de la réglementation (notamment les droits et libertés)
- Coordonne les professionnels qui interviennent dans l'établissement / le service
- Prépare les évolutions du service, en lien avec les besoins du territoire
- Pilote la démarche qualité

Chef(fe) de service

- Anime la réflexion interdisciplinaire et garantit la coordination du projet personnalisé
- Veille à l'organisation générale des activités, des moyens matériels et humains
- Initie et formalise le cadre des partenariats

Educateur(trice) spécialisé(e)

- Organise et anime les activités définies dans le projet personnalisé
- Observe et évalue l'évolution du jeune au service de son projet
- Est le lien privilégié pour les familles et partenaires (établissement scolaire...)

L'un(e) d'entre eux sera le(la) référent(e) de votre enfant.

Psychologue

- Assure le suivi psychologique des jeunes accompagnés
- Observe et évalue l'évolution du jeune au service de son projet
- Apporte un éclairage aux éducateurs pour ajuster leurs pratiques

Secrétaire

- Veille à la transmission des informations nécessaires
- Assure la permanence d'accueil physique et téléphonique
- Tient à jour le dossier du jeune accueilli
- Rédige les comptes rendus des réunions interdisciplinaires
- Apporte un soutien aux démarches administratives liées au service

Deux professionnels du pôle interviennent aussi auprès du SESSAD : le comptable et l'agent technique chargé de l'entretien courant des équipements et des véhicules.

L'entretien des locaux est réalisé par un prestataire extérieur. La sécurité des locaux est assurée par l'équipe du centre Ozanam.

Les professionnels se réunissent régulièrement pour croiser leurs regards et ajuster leurs interventions pour la cohérence globale de l'accompagnement proposé. Ils sont aussi en lien étroit avec les autres acteurs impliqués pour une vraie synergie entre les différents professionnels qui soutiennent votre enfant dans son parcours.

Pour cela, la présence du SESSAD dans les réunions des partenaires telles que les Equipes de Suivi de la Scolarisation, est essentielle. Nous comptons sur vous pour vous assurer de notre présence.

6. L'admission de votre jeune

Inscription sur liste d'attente

Pour cela, vous nous adressez le Dossier Unique de Demande d'Admission, avec copie de la notification d'orientation, et tous les documents qui nous permettront de mieux cerner les besoins d'accompagnement de votre enfant (GEVASCO, compte rendus médicaux ou paramédicaux...).

A réception du dossier, celui-ci est étudié. Une rencontre avec la famille peut être organisée pour vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et les attentes de la famille.

Nous ne retenons pas les dossiers pour lesquels le plateau technique du SESSAD n'est pas adapté aux besoins du jeune ou aux attentes de la famille, ou en cas d'éloignement géographique entre le domicile / établissement scolaire et le SESSAD : la durée de transport entre le domicile et le service doit être raisonnable, que ce soit en transport collectif adapté ou en autonomie.

Admission

Quand une place se libère, nous vous contactons pour vous proposer l'admission de votre enfant, et planifier un rendez-vous pour l'inscription administrative.

Pour bien accueillir votre enfant, nous prévoyons une semaine d'intégration avec un bilan à la fin de la semaine, avec les parents et le jeune. Cela vous laisse aussi un délai raisonnable pour confirmer votre accord, par la signature du contrat de séjour.

7. Et après le SESSAD ?

Le SESSAD peut accompagner votre enfant jusqu'à 20 ans mais l'accompagnement se termine souvent bien avant. Chaque année, nous nous interrogeons, professionnels, jeune et famille, sur l'intérêt et l'engagement à continuer un travail ensemble.

Le jeune (ou sa famille s'il est mineur) peut aussi, à tout moment, décider de la fin de l'accompagnement.

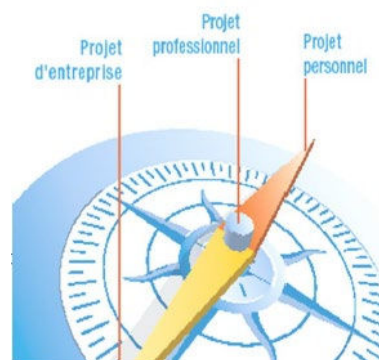
Le SESSAD peut aussi acter la sortie du jeune en cas de manquement grave au règlement de fonctionnement.

Toute sortie anticipée est communiquée à la MDPH pour validation.

Quelle suite après le SESSAD ?

Selon votre projet de vie, cela peut être :

- En direction du milieu ordinaire, avec un emploi, un diplôme, une formation en cours ou en projet
- En direction d'un établissement ou service d'accompagnement si vous avez encore besoin d'être soutenu pour construire ton avenir
- En direction d'un emploi en milieu protégé (ESAT)



Dans toutes les situations, le SESSAD se mobilise pour vous soutenir dans les démarches éventuelles en lien avec l'orientation médico-sociale, pour éviter toute rupture de parcours, ceci dans un délai de 3 ans après la sortie du jeune.

8. Votre expression

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS, se réunit minimum 3 fois par an. Il est composé des représentants élus parmi :

- ♿ les personnes accompagnées
- ♿ le personnel
- ♿ les familles

La direction et un membre du Conseil d'Administration de l'AIES y participant aussi.

La liste des représentants est affichée.

Vous pouvez poser vos questions au CVS sur les points suivants :

- le fonctionnement (dont le règlement de fonctionnement)
- les droits et libertés
- l'organisation et la vie quotidienne
- les activités
- l'animation socio-culturelle
- les projets de travaux et d'équipements
- l'affectation des locaux collectifs
- l'entretien des locaux
- l'animation de la vie de l'établissement / du service
- les mesures pour favoriser les relations



En cas de carence de CVS, d'autres modes d'expression sont proposées.

Autres modes d'expression

La réunion de rentrée vous permet aussi d'échanger avec l'équipe et la Direction. Selon les besoins, des enquêtes de satisfaction peuvent être réalisées.

Temps de partage avec les familles

Tout au long de l'année, des rencontres sont proposées aux jeunes, et aux familles.

A chaque rentrée scolaire, une réunion d'information est organisée suivi d'un temps convivial, pour informer les parents sur les activités envisagées, et les actualités du SESSAD.

Contestations et réclamations

Si vous voulez déposer une réclamation, vous pouvez adresser un courrier ou un mail à la Direction de l'établissement, ou par le formulaire de contact sur le site de l'AIES en précisant bien le nom de l'établissement concerné.

Pour vous aider à résoudre un conflit individuel ou collectif et à faire valoir vos droits en tant qu'usager, vous pouvez faire appel à un médiateur, représentant du CVS ou un médiateur extérieur ("personne qualifiée") dont la liste est établie par le préfet, qui est annexée au règlement de fonctionnement remis à l'admission.

Vous pouvez aussi contacter le Défenseur des droits :

✉ Libre réponse 71120
75342 Paris cedex 07

☎ 09 69 39 00 00

✉ directement en ligne sur www.service-public.fr

9. Administratif

Assurance

Le SESSAD a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour toutes les personnes accueillies au sein du service. La garantie couvre les dommages corporels accidentels subis par les personnes accueillies lors de leurs prises en charge par l'équipe du SESSAD, que l'activité soit réalisée en interne ou externe.

Dossier Unique Informatisé

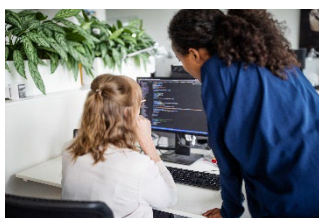


L'établissement utilise un outil sécurisé pour héberger le dossier unique de l'utilisateur. Le logiciel et son hébergement répondent aux impératifs de protection des données sensibles.

Les communications avec les différents professionnels de santé seront transmises par messagerie sécurisée.

Les principaux documents d'accompagnement seront archivés sur le Dossier Médical Partagé de l'utilisateur.

Traitement des données



Afin d'assurer l'accompagnement de votre enfant, l'établissement enregistre des informations administratives et médicales qui le concernent sur des supports informatiques.

Certaines de ces informations une fois anonymisées peuvent être réutilisées à des fins de recherche, d'études ou d'évaluation dans les conditions mentionnées à l'article L. 1461-3 du code de la santé publique.

Le Délégué à la Protection des Données de l'établissement veille en toute indépendance à ce que les traitements de données à caractère personnel le concernant respectent la loi « Informatique et Libertés » révisée en juin 2018.

Conformément à cette loi, vous disposez des droits suivants :

- Droit à l'information sur la finalité des fichiers constitués
- Droit d'accès aux informations concernant votre enfant
- Droit de rectification de ces informations
- Droit d'opposition pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives le concernant, dans les conditions fixées par la loi.

En tant qu'utilisateur ou son représentant légal, vous pouvez exercer ces droits, en faisant une demande écrite à la direction de l'établissement.

10. Charte des droits et libertés (Annexe 1)

La charte des droits et des libertés est composée de 12 articles. Elle contribue au respect des droits fondamentaux de chacun. Elle a pour objectif de prévenir tout risque de maltraitance.

Elle est affichée dans l'établissement / le service.

11. Personne de confiance pour majeurs (Annexe 2)

Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner une personne de confiance.

Cette personne peut, si vous le souhaitez :

- être présente pour la signature de votre Contrat de séjour
- être présente pour l'écriture de votre Projet Personnalisé
- vous accompagner dans vos démarches sociales ou médico-sociales

Elle sera, si vous le souhaitez, consultée par le SESSAD si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits.

Cette consultation ne remplace pas vos décisions.

12. Personne qualifiée (Annexe 3)

La personne qualifiée est extérieure à l'établissement / la structure.

Elle est désignée par :

- L'ARS
- la préfecture
- le Conseil départemental.

La personne qualifiée a un rôle de médiation.

Vous pouvez faire appel à la personne qualifiée pour vous aider à faire valoir votre droit sur :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, et de la sécurité
L'accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- La confidentialité des données
- L'accès à l'information
- L'information sur les droits fondamentaux, les protections particulières légales et contractuelles et les recours dont vous bénéficiez

La liste est jointe en annexe au règlement de fonctionnement.

13. Charte de bientraitance (Annexe 4)